Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260605-D26_30-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

# MAIRIE DE KERNOUËS

## SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence d'Isabelle BOULIC, 1ère adjointe, le maire, Christophe BÈLE étant empêché.

**DATE DE CONVOCATION** : 29 mai 2026 puis 1er juin 2026
**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX** : En exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15
**PRESENTS :** ABIVEN Yves, AUFFRET Pascale, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, VANLERBERGHE Bernard
**ABSENTS EXCUSES** : Christophe BÈLE, a donné pouvoir à Isabelle BOULIC ; Didier PERROT, a donné pouvoir à Pascale AUFFRET ; Ronan TIGREAT, a donné pouvoir à Laëtitia ABJEAN
**SECRETAIRE DE SEANCE** : VANLERBERGHE Bernard

### Election des sénateurs du Département: désignation des délégués
### *Délibération D26_30*

Rapporteur : Isabelle BOULIC, 1ère adjointe

L'élection des sénateurs est fixée au dimanche 27 septembre 2026. Pour le département du Finistère, quatre sièges sont à pourvoir. Il s'agit d'une élection au suffrage indirect. En effet, les sénateurs sont élus par un collège électoral composé des députés, des conseillers régionaux (correspondant au département où se tiennent des élections sénatoriales), des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux.
Il s'agit pour la commune de Kernouës, de désigner ses 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants parmi les membres du conseil municipal, pour élire les sénateurs ce 27 septembre.

Références réglementaires : articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, arrêté préfectoral du 13 mai 2026, instruction du ministère de l'intérieur de 6 mai 2026.

A l'issue de l'élection (cf. PV spécifique transmis à l'Etat indépendamment de cette délibération),
- sont élus **délégués titulaires** : **Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Pierre JESTIN**
- sont élus **délégués suppléants : Laëtitia ABJEAN, Françoise ROUDAUT, Pascale AUFFRET**

Christophe BELE
Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.06.11 15:46:42 +02'00'